

PUBLIÉ LE 03/04/2025

Apprenti ingénieur de production informatique

Descriptif du poste

Activités principales

Participation au Maintien en Condition Opérationnel des Systèmes d'Information de production (infrastructures systèmes et infrastructures réseau) sur un panel de technologies (VmWare, Nutanix, PureStorage, Linux 90%, Microsoft 10%, Microfocus, HP, Palo Alto, Cisco, Juniper, Etc.)

Participation à des projets d'infrastructure d'envergure (refonte réseaux, évolution virtualisation, migration messagerie, etc.)

Profil recherché

Formation / Diplôme :

Diplôme cible de licence (BAC +3) à ingénieur/master informatique (BAC +5)

Compétences clés recherchées :

Connaissances de base (niveau BTS, BAC +2) sur les réseaux et les systèmes informatique d'infrastructure

Rigueur, travail en équipe

Informations complémentaires

Présentation du poste

Direction : DSI

Pôle : PPSP

Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles : Chef de pôle

Collaborations internes et externes : Oui

Compatible télétravail : oui non

Caractéristiques administratives

Type de contrat :

Contrat d'apprentissage (*l'ANSM ne recrute pas de contrat de professionnalisation*)

Catégorie d'emploi

CE2

Rattachement du poste

Trois sites :

Agence Nationale de Sécurité du Médicament

et des produits de santé
143-147, boulevard Anatole France
93285 SAINT-DENIS CEDEX

Ce poste est ouvert aux candidatures de personnes en situation de handicap. Outre les éventuelles adaptations du poste de travail qui seraient nécessaires, l'établissement garantit une gestion confidentielle du dossier de l'agent

Conformément aux articles L.1451-1 et R.1451-1 du code de la santé publique, certains agents de l'ANSM, dont la nature des fonctions le justifie, doivent télé-déclarer leurs liens d'intérêts. Cette déclaration est rendue publique dans le cadre des dispositions en vigueur et actualisée par l'agent au moins annuellement.

Les candidats à un poste ne nécessitant pas une déclaration d'intérêts publiée renseignent un formulaire papier de déclaration de leurs liens d'intérêts lors du recrutement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, les agents publics qui souhaitent, dans le cadre d'un cumul d'activités ou lors d'une cessation de fonctions, exercer une activité dans le secteur privé, doivent au préalable en informer l'ANSM.

Type de poste Apprentissage/Alternance

Categorie : Apprentissage

Localisation : SAINT-DENIS